

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1113

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels métropolitains - Biennale des musiques exploratoires (BIME) et Festival Écrans Mixtes - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1113**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels métropolitains - Biennale des musiques exploratoires (BIME) et Festival Écrans Mixtes - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Objectifs de la Métropole de Lyon

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, la Métropole de Lyon soutient des événements culturels métropolitains qui contribuent à un meilleur maillage culturel du territoire.

La vitalité culturelle du territoire métropolitain s'incarne dans une multitude de festivals et événements qui participent à la variété de l'offre culturelle et à l'ouverture à tous les publics. Parce que ces événements, riches de leur diversité, portent des capacités d'irriguer l'ensemble du territoire en nouant des partenariats avec de nombreux acteurs culturels, éducatifs et sociaux dans les communes, la Métropole consolide sa politique de soutien aux événements qui répondent aux critères suivants :

- un déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité, prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

Programmés au cours du premier trimestre 2022, la BIME (musique contemporaine) et le festival Écrans Mixtes (cinéma dédié aux cultures dites "queers") répondent à l'ensemble de ces critères. Il est ainsi proposé de renouveler l'aide à ces 2 événements déjà soutenus en 2021.

II - Propositions pour l'année 2022**1° - La BIME**

Par délibération de la Commission permanente n° 2021-0699 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Générateur

de ressources et d'activités musicales exploratoires (GRAME) pour l'organisation de la BIME 2022.

Le GRAME, construit et développe, depuis 1982, un projet artistique, scientifique et culturel unissant création, recherche et innovation technologique. Il est aujourd'hui l'un des 8 centres constitutifs du réseau des centres nationaux de création musicale, labellisés par le ministère de la Culture en 1997. Sa mission principale est de permettre la conception et la réalisation d'œuvres musicales nouvelles, dans un contexte de transversalité des arts et de synergie arts-sciences. Lieu d'accueil et de résidence, le GRAME développe également des actions de formation, de médiation et des ateliers de pratiques artistiques.

Créée en 1992 et transformée en Biennale à partir de 2002, Musiques en Scène est devenue la Biennale des Musiques Exploratoires en 2020, sous l'impulsion des nouveaux co-directeurs du GRAME, Sebastian Rivas et Anouck Avisse, qui ont engagé l'évolution du projet culturel et artistique de l'institution. Il s'agit de l'une des principales manifestations de la création musicale en France et en Europe. Inclusive et festive, elle vise à faire découvrir aux publics métropolitains des spectacles, concerts et installations innovants, déroutants et diversifiés. Grâce aux parcours pédagogiques, aux actions de transmission, aux activités gratuites, familiales, la Biennale poursuit des objectifs de sensibilisation des publics : susciter l'éveil, la curiosité et la réceptivité des publics pour les créations musicales. Depuis 2020, chaque édition est désormais éditorialisée par un artiste issu d'une autre discipline, entretenant néanmoins une étroite relation avec la musique.

Initialement prévue du 13 mars au 4 avril 2020, la 10^{ème} édition de la Biennale a été annulée en raison de la crise sanitaire et du premier confinement. Cette édition prometteuse proposait une cinquantaine d'événements programmés dans une dizaine de lieux de la Métropole et de la Région : l'Auditorium, le théâtre de la Renaissance à Oullins, le théâtre de la Croix-Rousse, les Subsistances, le Sucre, le Périscope, le conservatoire national supérieur de musique et de danse, la maison des arts plastiques et visuels Auvergne-Rhône-Alpes (MAPRAA), le Lux Scène Nationale à Valence, la bourse du travail à Saint-Etienne. Des ateliers pédagogiques et masterclass étaient également proposés à l'école de musique de Vénissieux, à la maison des jeunes et de la culture (MJC) d'Oullins, au centre chorégraphique national (CCN) de Rillieux-la-Pape et au musée Lugdunum. L'association a oeuvré au report des spectacles dans tous les cas possibles, en imaginant des changements de lieu et en composant une programmation éclatée sur la saison 2020-2022.

La prochaine édition du festival, prévue du 10 mars au 27 mars 2022, interrogera notamment le lien entre la musique et l'architecture avec, comme artiste invité, Philippe Rahm, inventeur de l'architecture météorologique qui propose une approche de l'architecture par le climat. Une trentaine de levers de rideaux et expositions seront proposés, en cherchant à présenter l'éventail le plus large possible des musiques de créations, du répertoire du XXI^{ème} pour ensemble instrumental à des formes plus performatives et expérimentales flirtant avec les musiques actuelles et le jazz. La part belle sera faite aux jeunes créateurs et créatrices qui ont particulièrement subi la crise sanitaire. L'édition 2022 ambitionne également un rayonnement international fort avec la présentation de 10 créations mondiales.

La BIME s'installera dans les lieux habituels, en collaboration avec des partenaires fidèles : le théâtre de la Renaissance à Oullins, les Subsistances, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. Elle investira également, entre autres, le Théâtre national populaire (TNP) à Villeurbanne, la Villa Gillet, le Sucre et le Périscope, et d'autres partenariats sont en cours avec le Toboggan à Décines-Charpieu, le théâtre de Vénissieux, la Mouche à Saint Genis-Laval, l'école de musique de Villeurbanne ou encore le Patadôme théâtre à Irigny.

Grâce aux parcours pédagogiques, aux actions de transmission, aux activités gratuites et aux spectacles et activités pour les familles, la Biennale poursuit des objectifs de sensibilisation des publics : susciter l'éveil, la curiosité et la réceptivité des publics pour les créations musicales. Ainsi, des ateliers et projets d'éducation artistique et culturelle seront organisés en partenariat avec des établissements scolaires de la Métropole (à Saint-Fons, Décines-Charpieu et Rillieux-la-Pape). Par ailleurs, un parcours sera conçu spécialement pour les collégiens et lycéens afin de leur permettre de découvrir les connexions entre arts visuels et composition sonore.

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions (accueil de résidence, ateliers de médiation et préparation de l'édition suivante), la Métropole annualise son soutien au fonctionnement de la Biennale.

Le budget prévisionnel de l'édition 2022 du festival est le suivant :

Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
	2021	2022		2021	2022
<i>achats et charges</i>	35 000	304 261,6	<i>ressources propres</i>	-	129 400
<i>coproductions, achats de spectacles, commandes</i>	30 000	150 000	<i>dont coproductions et partenariats</i>	-	105 000
<i>locations matériels, frais de transports, droits d'auteur</i>	-	139 261,6	<i>dont billetterie</i>	-	24 400
<i>frais généraux</i>	5 000	15 000	financements publics affectés	115 000	302 000
achats et charges de communication	20 000	70 000	<i>dont Etat - Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)</i>	30 000	200 000
charges de personnel	85 000	225 738,4	<i>dont Région-Auvergne-Rhône-Alpes</i>	13 000	30 000
			<i>dont Ville de Lyon</i>	72 000	72 000
			financements publics dédiés	25 000	27 500
			<i>dont Métropole de Lyon</i>	25 000	27 000
			<i>dont Office national de diffusion artistique (ONDA)</i>	-	2 500
			sociétés civiles et organismes culturels	-	61 100
			mécénat et fondations	-	78 000
Total	140 000	600 000	Total	140 000	600 000
Total Festival 7^{ème} édition	740 000	Total Festival 7^{ème} édition	740 000	Total Festival 7^{ème} édition	740 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 000 € au profit de l'association GRAME pour l'organisation de la BIME 2022.

2° - Le Festival Écrans Mixtes

Par délibération de la Commission permanente n° 2021-0358 du 22 février 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Écrans Mixtes, dans le cadre de l'édition 2021 de son festival.

Depuis 2011, l'association Écrans Mixtes promeut les cultures lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) à travers un festival de création et de diffusion cinématographique, impliquant différents partenaires (cinémas, lieux culturels, université, etc.), des temps forts et des médiations tous publics et scolaires dans plusieurs communes de la Métropole. Ce festival de patrimoine et patrimoine cinématographique dédié à la Mémoire des cultures dites "queers" contient une majorité de films classiques et de documentaires.

Depuis 2 ans, le festival se déploie sur le territoire au-delà de Lyon avec des projections dans de nouvelles salles partenaires : Ciné Mourguet à Sainte-Foy-lès-Lyon, cinéma Les Alizés à Bron, Ciné-Toboggan à Décines-Charpieu, Ciné-Rillieux, cinéma le Zola et Rita-plage à Villeurbanne.

Initialement prévu début mars 2021, les dates de la 11^{ème} édition du festival ont été décalées pour coïncider avec la réouverture des salles de cinéma fin juin (festival du 23 juin au 1^{er} juillet). Si depuis 3 ans, la fréquentation du festival n'a cessé d'augmenter, l'édition 2021 a inévitablement été pénalisée par le contexte sanitaire. Malgré des contraintes fortes (jauge à 65 %, couvre-feu, etc.), la 11^{ème} édition a réuni 6 500 spectateurs autour de 2 rétrospectives de réalisateurs internationaux (Ulrike Ottinger et Gaël Mora), 61 séances et 2 masterclass.

La 12^{ème} édition du festival, prévue du 2 au 10 mars 2022, s'étendra sur 25 lieux de la Métropole pour près de 70 séances et événements.

Elle proposera 2 rétrospectives d'un réalisateur et d'une réalisatrice de renommée internationale, en leur présence : la cinéaste, Catherine Corsini dont le dernier film *La Fracture*, présenté en compétition au Festival de Cannes, a été coproduit par Rhône-Alpes Cinéma, et le réalisateur américain Todd Haynes pour sa première rétrospective en France.

Un focus composé de 5 films et dédié à des réalisatrices maghrébines féministes, sera réalisé en partenariat avec le festival international du film d'auteur de Rabat (Maroc) et le centre audiovisuel Simone de Beauvoir. De nombreux documentaires seront programmés dans les bibliothèques municipales de Lyon. Une invitation sera faite au festival international du film Queer de Genève *Everybody's Perfect*, pour une carte blanche de courts métrages.

La prochaine édition marquera également la création d'une compétition de 8 longs métrages, fiction et documentaires confondus, concourant pour le grand prix Écrans Mixtes - Mastercard.

Le budget prévisionnel de l'édition 2022 du festival est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	36 500	prestations, billetterie, mécénat	34 500
services extérieurs	6 600	Métropole de Lyon	22 000
autres services extérieurs	43 100	Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000
charges de personnel	43 800	Ville de Lyon	25 000
contributions volontaires en nature (mise à disposition)	30 000	DRAC	25 000
		Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme (DILCRAH)	10 000
		autres	3 500
		prestations en nature	30 000
Total	160 000	Total	160 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € au profit de l'association Écrans Mixtes pour l'organisation de l'édition 2022 de son festival.

Le paiement de la subvention interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération. La structure devra fournir à la Métropole un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de 6 mois, à compter de sa réalisation. La Métropole se réserve le droit de récupérer tout ou partie de la subvention si le programme d'action s'avérait différent de l'objet de la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - l'attribution, pour l'année 2022, des subventions de fonctionnement d'un montant de :
- 27 000 € au profit de l'association GRAME pour l'organisation de la BIME 2022,
 - 22 000 € au profit de l'association Écrans Mixtes pour l'organisation du festival éponyme en 2022,
- b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association GRAME définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 45 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275835-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
